



## **Déclaration CGT au CCAS des MTES/MCTRCT le 18 juin 2020**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher-e-s camarades,

Au lendemain d'une première mobilisation sociale importante depuis la sortie progressive du confinement, avec des milliers de personnels soignants des hôpitaux publics et des EPHAD notamment, soutenus par la population sur tout le territoire, le gouvernement doit comprendre que les salariés de ces secteurs comme ceux de tous les services publics et des administrations de l'Etat, ne se contenteront pas de discours mais veulent des actes.

Ils ne demandent ni médailles en chocolat, ni primes à la tête du client, mais des moyens, en effectifs, en nombre de lits, en matériel et en revalorisation salariale.

La gestion de cette crise sanitaire a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements liés à l'absence d'anticipation face à une pandémie qui faisait suite à plusieurs très grosses alertes sanitaires mondiales, au cours des dernières années. Le premier d'entre eux a été l'absence de renouvellement des stocks de masques qui a entraîné des discours mensongers et contradictoires sur leur utilité, mais surtout qui a mis en danger de nombreux salariés et personnels soignants. Cette pénurie de masques et de matériel de protection a aussi conduit à la décision d'un confinement total à titre individuel, mais en mettant la pression sur les salariés de nombreux secteurs économiques de 1ère et 2ème ligne pour continuer à travailler en se mettant en danger.

Notre ministère et ses établissements publics et les DDT-M ont compté plus de 550 agents qui ont été atteints plus ou moins gravement, par la Covid-19 et qui vont peut-être en subir les conséquences pendant encore de longues semaines !!

Outre ces collègues malades, l'ensemble des agents ont été impacté, à des degrés divers, selon leur région, leur situation personnelle et celle de leur famille et les conditions dans lesquelles s'est passé leur confinement, avec souvent un cumul de télétravail ou travail à distance en mode dégradé, et "en même temps" l'accompagnement scolaire des enfants et la garde des plus petits.

La CGT regrette que, tant la DGAFP que notre ministère, n'aient pas estimé nécessaire que l'action sociale soit considérée parmi les missions prioritaires dans les plans de continuité des services, pour garder le lien, aux côtés des services RH et du service social, avec les agents actifs et retraités.

De nombreux présidents de CLAS en relation avec les membres des CLAS lorsqu'ils ont pu les joindre, ont tenté de communiquer et de proposer des formes d'actions dématérialisées bien que certains aient été interdits d'accès aux moyens techniques et aux locaux.

Les conséquences psychologiques et financières sont encore devant nous, avec la crise économique engendrée par ce blocage lié au confinement, qui va toucher de nombreuses familles, et la CGT insiste sur la nécessaire mobilisation dans tous les services, des acteurs médico-sociaux et la généralisation des conventions avec des psychologues du travail pour que "la parole se libère" et éviter une aggravation de situations individuelles.

Le président du CAS pourra le préciser mais s'il est compréhensible que les demandes de prêts sociaux aient été réorientées vers des secours pendant cette période compte-tenu de l'impossibilité de traiter les dossiers, la CGT s'inquiète des dysfonctionnements et des baisses de rémunérations qui ont touché certains agents, notamment en matière de régime indemnitaire, de sujétions forfaitaires et de service fait, voire même de suppression de SFT.

La DRH comme l'ensemble des services en AC et en SD a dû limiter la production d'actes de gestion au strict minimum et à l'urgence, mais s'il est bien sûr nécessaire de régulariser les situations rapidement, il faut le faire en recrutant des personnels pour renforcer les équipes de travail, et ne pas mettre la pression sur les personnels en place, déjà en effectif réduit.

Comme pour les réformes des retraites et de l'assurance-chômage qu'il faut abandonner, la CGT demande l'arrêt de la réforme de l'Etat, des restructurations et des mutualisations en cours ou prévues et notamment, l'abandon de la création des secrétariats généraux communs (SGC).

Elle a lancé une grande campagne d'intervention auprès des préfets et des directions de DDT-M, en parallèle de ses interventions en CT et CHSCT central des DDI, pour que le bilan de la gestion de cette crise par les agents des SG dans chaque DDI avec l'investissement des collègues des équipes logistique, RH et comptables notamment, débouche sur la nécessité de renforcer ces équipes plutôt que faire la chasse aux ETP des fonctions support, et sur l'abandon des SGC.

Certains présidents de CLAS font actuellement l'objet de pressions pour diminuer leur temps de décharge d'activité dans les DDT-M au prétexte de cette "chasse aux ETP de fonctions support", et la CGT demande formellement au DRH d'intervenir auprès des directions pour rappeler les textes et les missions des CLAS et de leur président.

Si les textes en cours de discussion au niveau national, sur le fonctionnement des instances et structures de l'action sociale, doivent rester lettres mortes sur le terrain, il faut que le ministère ait le courage d'afficher sa volonté d'abandonner les agents des DDT-M au ministère de l'Intérieur, particulièrement en terme d'action sociale.

Nous attendons aujourd'hui une réaction ferme suite à l'annonce unilatérale du MI dans une réunion technique entre DRH des ministères début 2020, de sa volonté de transférer l'ensemble des crédits de restauration collective des agents des DDI vers le BOP 354, comme nous l'avons rappelé dans la résolution intersyndicale, à la veille de discussions sur la préparation du budget 2021.

Certains préfets prennent également la main sur l'organisation des arbres de Noël des DDI avec les préfetures et enfin, certains directeurs de DDT-M qui abondaient les crédits d'organisation des arbres de Noël par des crédits de fonctionnement se montrent très frileux et s'en remettent à l'autorisation des préfets pour utiliser le BOP 354. Les directeurs sont-ils toujours directeurs ?

La restauration collective est aujourd'hui en danger. A la fois, parce que la fermeture de très nombreux RIA et RA entraîne aujourd'hui des négociations avec les prestataires, les associations de gestion et les administrations locales, dans des cadres très différents puisqu'ils dépendent des marchés ou conventions qui ont été passés, pour leur fonctionnement et les charges financières de chacune des parties.

La CGT a noté avec satisfaction la position de la DGAFP d'une part et de la SG des MTES/MCTRCT d'autre part, affirmant que les surcoûts engendrés par la baisse drastique de fréquentation n'auront aucun impact sur le reste à charge des agents pour leur repas.

Les crédits concernant la restauration tant sur le BOP 148 de la DGAFP que sur le budget d'action sociale ministérielle, ont été soit délégués soit budgétés et la CGT demande que les réserves de 15 % mises en place début 2020, soient entièrement débloquées afin que la totalité des crédits prévus soient bien consacrés au soutien des structures locales de restauration.

Cela risque de ne pas être suffisant pour la survie de certains restaurants, si la réouverture et le retour à une fréquentation "normale" des restaurants ne se fait pas partout très vite, or, c'est aujourd'hui loin d'être le cas, compte-tenu notamment des mesures de travail à distance qui se prolongent et des mesures sanitaires à prendre, avec des risques également pour les personnels de restauration, de chômage partiel ou de licenciement en cas de baisse prolongée de fréquentation.

Cette situation transitoire ne doit pas durer trop longtemps et la DRH doit faire un état des lieux rapidement, d'abord de tous les RA ministériels dont elle a la charge financière, mais aussi en liaison avec la DGAFP de tous les RIA et autres structures de restauration où des agents de nos ministères vont déjeuner.

La CGT précise que certains restaurants sont restés ouverts, permettant aux agents des différentes administrations concernés par les cellules de crise ou les missions prioritaires avec une présence dans les services, de continuer à bénéficier de repas, même s'ils étaient souvent froids et à emporter et dans le strict respect des règles sanitaires.

Le sujet de la restauration collective, c'est aussi l'exigence de mise en oeuvre de la poursuite de l'harmonisation des subventions-repas menée par le SGG, dont ont bénéficié beaucoup d'agents en DDI. Pour les agents des DREAL, cela aurait dû être opérationnel au 1er janvier 2020, mais ça ne l'est toujours pas ! De même, l'enquête menée auprès des DIR et des DIRM, recensant le nombre d'agents susceptibles d'être concernés par une harmonisation des subventions-repas, doit maintenant déboucher sur une mise en oeuvre, au moins partielle avant la fin de l'année 2020 pour être généralisée en 2021.

Le télé-travail ou sa forme dégradée de travail à distance, ne peut pas servir d'organisation du travail durable pour une majorité d'agents, sauf si des problèmes d'éloignement, de transport, de santé, de maternité et de handicap sont avérés et le justifient pleinement. Une extension très forte de cette forme d'organisation du travail, aurait des conséquences négatives sur le plan de la cohésion des équipes de travail, sur l'organisation et la participation à des réunions, assemblées et actions collectives transversales, sur la restauration collective.

En parallèle à cette volonté affichée des services de l'Etat de développer le télé-travail, la question budgétaire de réduction de plusieurs millions d'euros des dépenses immobilières est bien, sur la table, et les agents qui pensent pouvoir retrouver leur bureau durablement, lorsqu'ils ne sont pas en télé-travail, ne perçoivent pas forcément que c'est plutôt un bureau pour cinq, à tour de rôle, ou des plateaux ouverts en "open space", qui se profilent dans les années futures. Les économies engendrées ne sont pas prévues a priori, pour être redistribuées aux agents, ou au fonctionnement des services ou à l'action sociale.

Les travaux interrompus de montage d'une étude faisabilité pour un prêt complémentaire d'accession à la propriété ou d'amélioration de l'habitat, doivent être relancés afin de budgéter les crédits nécessaires pour 2021.

Concernant le référencement d'un contrat de protection sociale complémentaire, la CGT rappelle qu'elle a déposé un recours avec FO pour contester les modalités de signature du protocole qui a abouti à un cahier des charges ne répondant que très partiellement aux besoins des agents actifs et retraités. Sur la base d'un accord minoritaire, c'est l'offre référencée de la MGEN qui a été choisie mais qui n'a fait l'objet jusqu'à ce jour que de 1 339 adhésions d'agents actifs et retraités, ces derniers ayant été particulièrement mal informés de ce nouveau contrat. Les transferts de solidarité sont très loin d'atteindre le budget annuel estimé. La CGT réitère sa revendication d'une participation à hauteur de 50 % du coût de la cotisation mutualiste par le biais d'un crédit d'impôts pour tous.

La CGT salue le travail important fourni par les équipes du CGCV pour permettre aux enfants des agents de partir malgré tout cet été, dans des conditions très encadrées sur le plan sanitaire, mais laissant comme chaque année, une grande place à l'épanouissement au sein d'un groupe et à la découverte d'actions citoyennes, notamment en lien avec la prise de conscience de la défense de notre planète. Chacun a pu également se joindre à cette belle initiative de solidarité en achetant les tee-shirts proposés par le CGCV dont nous espérons qu'elle aura un grand succès auprès des agents, des jeunes et de leurs familles !

Enfin, sans rapport avec l'indécente tentative de récupération par l'extrême droite autour de la commémoration des 80 ans de l'appel du 18 juin, battue en brèche par l'intelligence collective et l'esprit de résistance des habitants de l'île de Sein, la CGT tient seulement à rappeler que la solidarité, la résistance et l'action collective sont un très bon moyen à mettre en oeuvre, au sein de nos services comme dans la vie citoyenne, pour se sentir vivants et sortir de cette période difficile, en restant vigilants.

Encore une fois, les combats perdus sont d'abord ceux qui n'ont pas été menés !

Les représentant-e-s CGT au CCAS des MTES/MCTRCT.